

Toiture refuser

Par pboos

Bonjours,

J'ai refait ma toiture a l'identique a l'existant,

Etant identique a l'ancien je n'est pas fait de déclaration.

Et voila qu'il me disent que je devait mettre des tuile plate et non mécanique.

Que peut ton faire dans notre cas pour éviter de refaire la toiture de nouveau.

Cordialement.

Par Tisuisse1

Il vous fallait demander à la mairie, une autorisation de travaux et cette particularité aurait été mentionnée par la mairie, sur cette autorisation de travaux.

Voyez un avocat.